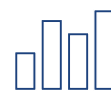


## Des partenariats bilatéraux pour l'innovation

Créé en 2013, l'appel à projets LabCom a pour objectif d'inciter les acteurs de la recherche académique et les entreprises privées, en particulier les PME et les ETI, à créer des partenariats bilatéraux durables grâce à la co-construction de « Laboratoires Communs ». L'enjeu est double, dynamiser la production scientifique et soutenir l'innovation pour produire à terme de la valeur économique.



## Au service des partenariats publics-privés

Tous les domaines scientifiques et technologiques peuvent prétendre à un financement émanant de l'appel à projets LabCom.

- Financement forfaitaire à hauteur de 350 k € pour le laboratoire de recherche public
- Durée du projet : 54 mois
- Pour qui : > Chercheurs d'établissement de recherche de droit public et privé  
> PME et ETI

**+20** % de taux de succès

**139** projets financés depuis 2013 **21** projets financés en 2018

## Comment candidater ?

- Partenariat bilatéral : un établissement de recherche et une PME ou ETI
- Engagement à signer un contrat de laboratoire commun définissant :
  - > Une feuille de route de recherche et d'innovation
  - > Une stratégie de valorisation commune
  - > Une gouvernance commune
  - > Des moyens humains et matériels
  - > Une stratégie de pérennisation de la collaboration au-delà du soutien de l'ANR
- Dossier de soumission téléchargeable sur **anr.fr**
  - > rubrique « Appels à projets »
- Dépôt des propositions en ligne à tout moment via le site **aap.agencerecherche.fr**
- Règlement financier relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR consultable sur **anr.fr/RF**

## Un dispositif simplifié

L'appel à projets LabCom est un dispositif souple et efficace pour assurer une prise de décision et un financement rapide.

- Dépôt des candidatures ouvert tout au long de l'année avec deux périodes de clôture durant lesquelles les projets sont examinés (voir texte de l'appel à propositions sur **anr.fr**)
- Sélection par les pairs s'appuyant sur un seul comité se réunissant deux fois par an
- Mesure d'impact après la fin du financement ANR : jusqu'à cinq ans après la fin du projet

## Bon à savoir

### Un fonctionnement en deux temps

#### 1. Phase de montage

- Durée maximale souhaitée (définie dans la proposition) : 6 mois
- Financement : 50 k €
- Validation par l'ANR du contrat de laboratoire commun

#### 2. Phase de fonctionnement

- Le temps restant jusqu'à T0 + 48 mois
- Pas de prolongation
- Financement : 300 k €

# Type d'entreprise par thématique (Chiffres 2018)

TPE : Très Petite Entreprise

ETI : Entreprise de Taille Intermédiaire

PME : Petite et Moyenne Entreprise

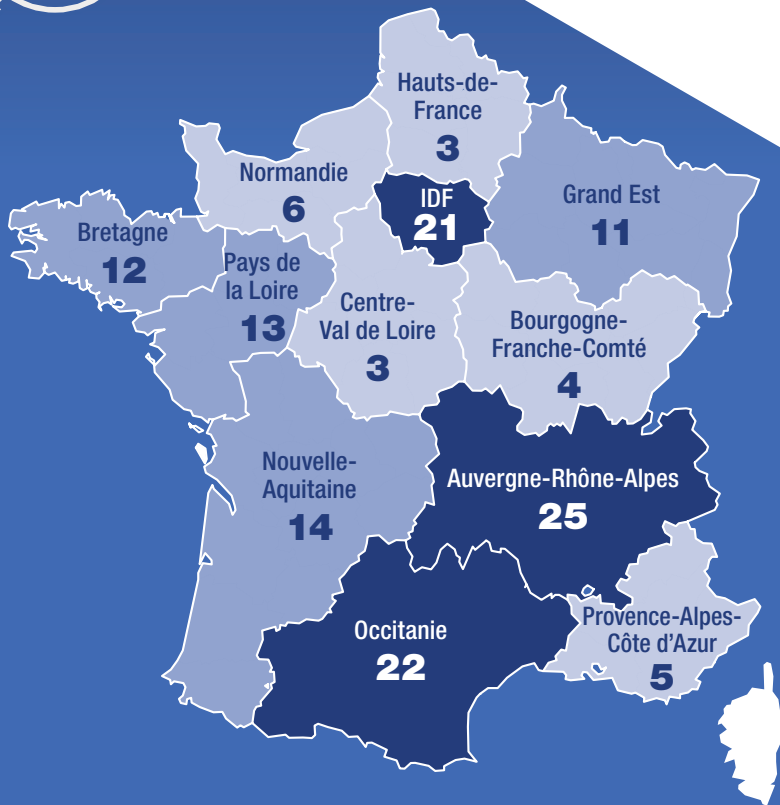
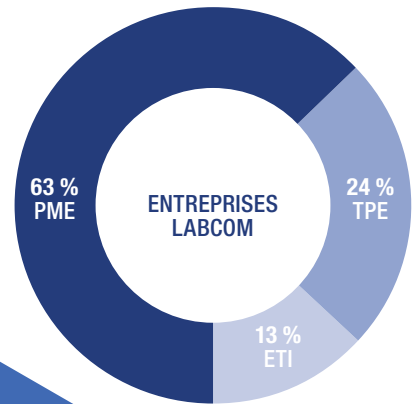
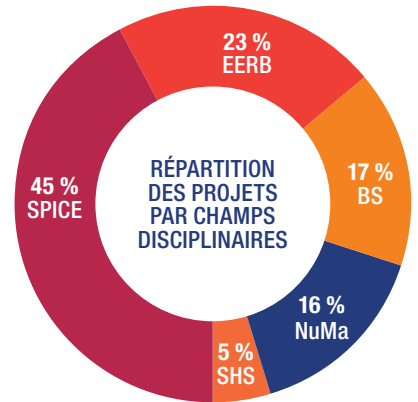
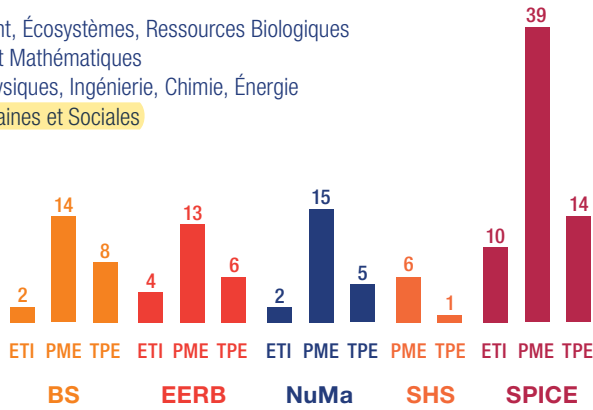
BS : Biologie Santé

EERB : Environnement, Écosystèmes, Ressources Biologiques

NuMa : Numérique et Mathématiques

SPICE : Sciences Physiques, Ingénierie, Chimie, Énergie

SHS : Sciences Humaines et Sociales



**Cartographie**  
régionale des projets financés  
(chiffres 2018)

**Contact**

labcom@anr.fr

anr.fr